

# COMMUNE DE NOTH

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021 à 19 heures

L'an 2021, le 24 mars à 19 heures, Le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session à huis-clos, à la Salle Polyvalente Raymonde Jammot de Noth, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAZONNAUD, Maire.

Présents : Mmes CADERT Marie-Louise, MONTAGNAC Stéphanie, VOULAN Nelly, Mrs BERY David, COUTURIER Daniel, GAZONNAUD Jean-Luc, LOIRAUD Guy, LOUBEAU Michael, NEDAUD Serge,

Absents excusés: Mr BRANDY Sébastien a donné pouvoir à Mr COUTURIER Daniel  
Mr MARCELOT Philippe

Mme VOULAN Nelly a été élue secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR :

#### Délibération 2021-03-24-01 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021: RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de changement de la chaudière de la Mairie.

Il indique que cette opération est éligible à la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) dans la catégorie « Mairie » et propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention de l'Etat à hauteur de 50 % du montant H.T de dépenses. Cette demande avait été validée lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2021 – Délibération 2021-01-23-02.

Il précise que le cadre de la DSIL « rénovation énergétique des bâtiments publics » cette dépense est éligible et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Changement de Chaudière	8 430,00 €	Subvention DETR 50 % sur travaux	4 215,00 €
		Subvention DSIL 30 %	2 529,00 €
		Autofinancement	3 372,00 €
TOTAL H.T.	8 430,00 €		
T.VA. 20 %	1 686,00 €		
TOTAL TTC	10 116,00 €	TOTAL TTC	10 116,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les projets de travaux tels que proposés
- ACCEPTE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE la subvention au titre de la DSIL 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision.
- DIT que cette dépense sera inscrite à la section d'investissement du budget primitif 2021

## **Délibération 2021-03-24-02– Convention avec le Foyer des Jeunes Travailleurs de La Souterraine pour la fourniture des repas à la cantine scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017040624 du 06 avril 2017 relative à l'accord de principe émis par le Conseil municipal pour le nouveau mode de distribution des repas à la cantine scolaire suite au départ à la retraite de l'agent technique.

Il propose que la convention liant le Foyer de Jeunes Travailleurs de La Souterraine à la commune de NOTH soit renouvelée pour l'année scolaire 2020-2021 et soumet celle-ci à l'approbation du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ➔ **accepte, la convention telle que proposée**
- ➔ **dit que cette convention est établie pour l'année scolaire 2020-2021.**
- ➔ **mandate Mr le Maire pour tous actes nécessaires à son application.**

## **Délibération 2021-03-24-03 – Construction du Centre de Secours de la Souterraine – Participation financière**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-03-23-03 du 23 mars 2018 relative à l'accord de principe émis par le Conseil municipal concernant le programme de construction du Centre de Secours de la Souterraine selon la participation au remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par le SDIS.

Il propose que le versement de cette participation de la commune de Noth se porte sur le choix d'une participation au remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par le SDIS sur une période de 20 ans selon le taux en vigueur lors de contractualisation de l'emprunt par le SDIS et soumet celle-ci à l'approbation du Conseil Municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ➔ **Emet un accord de principe au financement par la participation au remboursement de l'annuité d'emprunt qui sera contracté par le SDIS**
- ➔ **mandate Mr le Maire pour tous actes nécessaires à son application.**

## **Questions diverses**

### ✓ **COMMISSION DU PERSONNEL**

Arrivée de Lucie MOREAU, sur le poste d'adjoint administratif à 20 heures, les matins du lundi au vendredi.

### ✓ **COMMISSION FINANCES**

Présentation des prévisions budgétaires concernant la section d'investissement du Budget Principal.

### ✓ **COMMISSION TRAVAUX**

#### **Changement des radiateurs à l'école :**

Trois radiateurs de l'école ne fonctionnent plus. Ces radiateurs ont une vétusté de plus de 10 ans. Un devis a été demandé à l'entreprise Paroton, qui gère déjà la thermorégulation des thermostats.

### **Cureuse des fossés :**

Un devis a été établi par Ricard pour la réparation suite à un incident, il va être transmis à Groupama, afin de demander la prise en charge du sinistre.

### **Restaurant :**

La climatisation réversible a été installée. Elle fonctionne actuellement en mode « chauffage ».

### **Enrobé à froid et PATA :**

Il est nécessaire de reboucher les trous sur les différentes voies, puis de poser le PATA.

Evolis 23 propose à la commune de donner la compétence sur le PATA, mais pas sur les routes. Le prix de revient à la tonne serait moins onéreux si compétence est donnée à Evolis. En attente d'une proposition de la part d'Evolis.

### **Socotec :**

Lors des contrôles périodiques, la Socotec avait relevé des dysfonctionnements lors de la vérification électrique. Un devis a été demandé à PAROTON pour remettre aux normes les installations non conformes, celui-ci s'élève à 4000,00 €.

Il est décidé de voir avec une autre entreprise.

### **La Chéronnade :**

Un tracteur passant régulièrement à « défoncé » les canalisations. Afin de remettre en état, il est nécessaire de faire intervenir l'entreprise MIGLIORI, car il y a des lignes de basse et moyenne tension.

Dans le cadre de l'aménagement du restaurant, Madame BUJY, architecte, rendra son projet, ainsi que pour l'aménagement de l'ancien garage en la salle de mariages.

## ✓ **COMMISSION VIE SCOLAIRE**

Lors du dernier conseil d'école du 23 mars 2021, les effectifs ont été présentés, à savoir :

- 45 élèves actuellement + 1 inscription à Pâques
- 45 élèves prévus pour la rentrée 2021-2022

Le seuil de 50 élèves ne sera pas atteint – il est mis en avant de ne pas voir descendre les effectifs à moins de 40 élèves.

Dans le cadre du plan de relance, un appel à projets pour un socle numérique a été déposé avant le 31 mars 2021. Cette subvention est de 30 % de la dépense, à hauteur de 3 000 € maximum.

Les sorties scolaires prévues en mai sont annulées. L'activité « bibliothèque » est maintenue.

Quelques manifestations prévues :

- Festival Coquelicot le 27/05 (participation de 1,50 € par élève)
- Venue d'une danseuse le 11/05
- Sortie à l'étang de la Cazine avec la collaboration du conservatoire d'espaces naturels.

Les maîtresses déplorent que la kermesse ne puisse être organisée cette année, au vu des mesures sanitaires.

Quelques travaux ont été demandés :

- Confection et pose d'étagères sur mesure dans la classe de maternelle.
- Repeindre le dortoir
- Prévoir un deuxième distributeur de savon dans le couloir
- Prévoir et fixer des crochets dans la classe cycle 3

Ces travaux sont à prévoir lors des vacances scolaires d'été.

### ✓ **BOOST'COMM'UNE**

Suite à la visite de Marin BAUDIN du CAUE, il nous a informé que la commune pouvait bénéficier du contrat BOOST'COMM'UNE, partenariat avec le département afin d'accompagner la commune dans la planification de projets d'investissements. Si le projet est déclenché en 2021, il pourra être poursuivi en 2022. Une dotation maximale de 16 320 € pourrait être affectée à la commune.

### ✓ **PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG**

Une réunion a eu lieu le 17 mars 2021 avec le CAUE pour relancer le projet d'aménagement du bourg. Ce projet avait été lancé en 2017. Un nouveau projet va être présenté par Marin BAUDIN qui va proposer un cahier des charges.

Ce projet sera matérialisé par un marché public.

Il est nécessaire de créer des groupes de travail pour avancer le projet. Des réflexions sont à mener sur l'affectation de la maison Bugeaud et le terrain de la salle polyvalente. Il peut être envisagé de prévoir des marchés nocturnes (équipement de bornes électriques).

### ✓ **SALLE POLYVALENTE**

Il est nécessaire de poser des volets roulants d'une part pour permettre une isolation thermique et d'autre part pour permettre une meilleure projection (salle noire). L'entreprise NAUDON a fait la réponse que ce chantier était compliqué à réaliser car non prévu initialement. Un devis a été demandé à l'entreprise TISSIER.

Un devis a été demandé à l'entreprise TISSIER pour la création d'un placard dans la salle de rangement.

Il est à envisager la pose de prises électriques supplémentaires.

Un devis a été demandé par une entreprise extérieure, pour effectuer le ménage une fois par mois. Le personnel communal ne peut effectuer cette tâche, par manque de temps.

Un roulement devra être établi entre les élus afin d'effectuer les états des lieux.

### ✓ **URBANISME**

Suite à la réunion du 9 mars avec la Communauté de Commune du Pays Sostranien, il a été précisé que le code de l'urbanisme se lit à l'envers pour effectuer les mises à jour du PLUI. Le PLUI peut bénéficier d'une modification portant sur des intérêts. Le PLUI n'interdit les projets ou les modifications mais le maire n'a pas la compétence, seul la Préfecture à pouvoir de décision.

Il n'est pas souhaitable d'instaurer la révision du PLUI en l'état actuel car les procédures actuelles risqueraient d'être bloquées pour une durée de 4 ans. Il est proposé plutôt d'inscrire chaque projet de manière indépendante sans tenir compte des projets précédents.

### ✓ **CANTINE**

Bain marie reçu - l'installation se fera lors des prochaines vacances scolaires.

### ✓ **EAU**

Il s'avère nécessaire d'installer des compteurs de sectorisation. Si fuites il y a, ne sera coupé qu'un secteur

précis.

Château d'eau : réflexion à mener concernant la sécurité : système anti intrusion à prévoir – détecteur de présence.

Infralim doit venir le 26 mars concernant les châteaux d'eau – le coût de modernisation pourrait s'élever à 30 000 entre 50 000 €.

Revoir le traitement anti chlore du château d'eau des Fougères.

✓ **Facture d'eau**

Un administré a reçu sa facture d'eau de 2020 d'un coût très élevé. Il s'avère que Creusalis, propriétaire du logement, a constaté une fuite. Le conseil municipal d'un commun accord souhaite que les consommations des factures des années précédentes soient revues afin d'étudier une éventuelle remise sur la facture actuelle.

✓ **LOTISSEMENT**

L'étude de sol G1 a été réalisée. Le coût est de 2786,00 €.

Lors de la dernière réunion avec Mr Cassier, trésorerie de la Souterraine, il nous a informé que les prix des terrains ne pouvaient pas être modifiés, et que le bornage actuel des parcelles ne pouvait être changé. Il a émis l'idée de vendre les parcelles par deux pour que l'acheteur éventuel puisse bénéficier d'une plus grande parcelle. Si tel était le cas, les bornages électriques étant réalisé sur chaque parcelle, seraient à revoir.

Afin de rendre le lotissement plus attractif, il est nécessaire de l'aménager : réalisation des allées avec du tri-couche (pas d'enrobé) et d'inclure le lotissement dans l'achat annuel des fleurs.

✓ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOSTRANIEN**

Le résumé du dernier conseil communautaire du 22 mars 2021 est fait par Madame MONTAGNAC.

✓ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La commission communale des impôts directs s'est tenue le 22 mars. Les listes 41 bati et 41 non bati ont été soumises à l'approbation des membres de la commission.

✓ **COMMISSION TOURISME**

La prochaine commission aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2021 à Noth.

Monsieur le Maire a pris cette commission afin de mener à bien les projets de réaménagements des chemins, la réfection des randoguides et la valorisation du patrimoine touristique.

✓ **RADAR**

Suite à la pose du radar pédagogique à l'entrée du bourg, cette action a permis de relever des vitesses excessives. Celui-ci est changé de lieu régulièrement afin de prévenir des vitesses excessives signalées par les habitants de certains villages.

✓ **PORTAIL BUGEAUD**

Monsieur David BERY demande l'autorisation au conseil municipal d'acheter le portail de la maison Bugeaud. Au vu de son investissement, Monsieur le Maire propose que celui-ci lui soit cédé à titre gracieux. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

La séance est levée à 22h12

**Monsieur le Maire,  
Jean-Luc GAZONNAUD**

**La Secrétaire de séance,  
Nelly VOULAN**